

GRASSLINE

Date de Préparation : 15.08.2016
Révision : 0

Date de Révision :
MSDS No : GBF - 2167

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE / DU DISTRIBUTEUR

1.1- Identification de la substance

Nom Commercial GRASSLINE

1.2- Utilisations identifiées et utilisations non recommandées de la substance ou du mélange

Utilisation identifiée Peinture de terrain en gazon. Le produit est une peinture à base d'eau à base de résine naturelle. Cette peinture est une peinture de nouvelle génération utilisée pour dessiner des zones recouvertes de toutes sortes de gazon et repeindre le gazon jaunissant en vert.

Restriction sur l'utilisation Aucune information n'est disponible

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse SIGNATEKMA Boya ve Sinyalizasyon San.ve Tic. A.Ş.
Kurtuluş Caddesi No:23 Yazıbaşı - Torbalı / İzmir
Téléphone + 90 232 853 85 70
Courriel + 90 232 853 73 79
E-mail info@signatekma.com.tr

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Signatekma +90 532 505 00 23
Centre de Premiers secours d'urgence 112
Pompiers 110
Centre Antipoison National 114

Centre Antipoison National 114



2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification Selon le Règlement SEA du 11/12/2013 et le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):

Le produit n'est pas classé comme substance dangereuse conformément au règlement SEA du 11/12/2013.

2.2. Éléments de l'étiquetage:

Classification Selon le Règlement SEA du 11/12/2013 et le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):

Il n'est pas nécessaire d'être étiqueté conformément au règlement SEA du 11/12/2013.

2.3. Autres dangers:

Non Applicable

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2- Mélanges

Les composants sont en dessous des limites de danger définies ou non dangereux.

GRASSLINE

Date de Préparation : 15.08.2016
Révision : 0

Date de Révision :
MSDS No : GBF - 2167

4. PREMIERS SECOURS

4.1- Description des mesures des premiers secours

Indications générales

En règle générale, dans tous les cas d'hésitation, consulter un médecin. Ne rien donner par la bouche en cas des vertiges.

Contact Cutané

Laver abondamment avec de l'eau la zone irritée. Si l'irritation persiste, obtenir des conseils médicaux/intervention. Enlevez immédiatement tous les vêtements souillés et lavez-les avant de les réutiliser.

Contact Oculaire

En cas d'un contact oculaire, rincer l'œil affecté à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des conseils médicaux/intervention.

Respiration

En cas d'inhalation, aucun effet significatif n'est observé. En cas d'une irritation, demander conseil au médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion obtenir immédiatement des conseils médicaux, présenter l'emballage ou l'étiquette du produit. Ne pas vomir. Maintenez chaud le patient et laissez-le se reposer.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Informations générales

Le produit est non classé comme inflammable.

5.2- Extincteurs

Utilisez un jet d'eau, une mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone. Ne jamais utiliser d'eau à des fins d'extinction.

5.3- Dommages spéciaux causés par la substance ou le mélange

Pas disponibles

5.4- Conseils pour les équipes de lutte contre les incendies

Porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome pour l'extinction des incendies, si nécessaire.

5.5- Méthodes spéciales

Pas d'autres informations importantes disponibles

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPARATION ACCIDENTELLE

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence signées

Porter un équipement de protection individuelle. Assurez-vous qu'il y a une bonne ventilation.

6.2- Précautions environnementales

Recueillir l'eau contaminée/l'eau d'extinction. Récupérez le matériau déversé en l'entourant de matériaux absorbants ininflammables tels que du sable, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomées et placez-le dans un récipient pour élimination conformément à la législation locale (Se référer au chapitre 13). Ne le laissez pas se mélanger à l'eau, au sol et aux eaux usées.

6.3- Méthodes et matériaux de conservation et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvants.

GRASSLINE

Date de Préparation : 15.08.2016
Révision : 0

Date de Révision :
MSDS No : GBF - 2167

6.4- Références à d'autres chapitres.

Obtenir les informations sur l'utilisation sûre du chapitre 7. Obtenir les informations sur l'équipement de protection individuelle du chapitre 8. Obtenir les informations sur l'élimination du chapitre 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1- Informations Générales

Agir conformément aux dispositions du "Règlement Sur Les Précautions de Santé, de Sécurité et d'environnement Dans Les Travaux Avec Des Produits Chimiques" entré en vigueur après la publication dans le Journal officiel du 12/08/2013 numéroté 28733 " sur les mesures à prendre travailler avec des produits chimiques dans les travaux et les lieux de travail où les produits chimiques dangereux sont utilisés pour assurer la santé, la sécurité et l'environnement, il convient de veiller à planifier les méthodes de travail sur le lieu de travail et à prendre des mesures d'organisation.

7.2- Mesures pour une utilisation en toute sécurité

Assurez-vous que le lieu de travail est bien ventilé. Leurs vapeurs sont plus denses que l'air. Les vapeurs se répandent sur le sol et peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.3- Conditions pour un stockage sûr, comprenant les incompatibilités

Pas d'autres informations importantes disponibles

7.4- Utilisations finales déterminées

Peinture de marquage de route

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1- Valeurs Limites D'Exposition

Ne contient aucun composant avec des limites d'exposition

8.2- Contrôles d'exposition



Mesures Générales de Protection et d'Hygiène

Fermer hermétiquement le récipient. Laver vos mains à la fin du travail et lorsque vous faites une pause. Ne pas manger ni boire aucun aliment pendant l'utilisation de ce produit.

Protection respiratoire

Il n'y a pas besoin de protection respiratoire. Utiliser un masque conforme à la norme EN 143 le cas échéant.

Protection des Yeux / du Visage

Porter des lunettes de sécurité parfaitement adaptées aux yeux et conformes à la norme EN 166 avec protection latérale dans les zones où le risque d'éclaboussures est élevé. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire dans la zone de travail.

Protection des mains

Porter des gants en caoutchouc butyle ou en nitrile conformément à la norme EN 374. La crème protectrice peut être appliquée avant de commencer le travail. Le nettoyage à la crème ne doit pas être effectué après un contact avec de la peinture.

Protection corporelle

Porter des vêtements de travail conformes aux normes EN 465 ou EN 467 et des chaussures de travail conformes aux normes EN 347 le cas échéant.

8.3- Contrôles de L'Exposition Environnementale

Les dispositions de la législation actuelle en matière de protection de l'environnement doivent être pleinement respectées.

GRASSLINE

Date de Préparation : 15.08.2016
Révision : 0

Date de Révision :
MSDS No : GBF - 2167

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales:

État physique	Liquide Courante
Odeur	Aromatique
pH	7-10.
Point d'Ébullition, °C	Non déterminé.
Point d'Éclair, °C	Non déterminé.
Pression de vapeur (hPa) (20°C)	Même avec l'eau
Densité @ 20°C, gr/m ³	> 1
Solubilité dans l'eau @ 20°C	Soluble

9.2- Autres informations:

Point de fusion, °C	Non Déterminé
Température de décomposition, °C	Non Déterminé
Auto-inflammabilité °C	Non Déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1- Réactivité

La substance est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2- Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales, les réactions qui peuvent survenir ne sont pas dangereuses.

10.3- Conditions à éviter

Ne pas exposer à des matières incompatibles.

10.4- Substances à éviter

Éviter les acides forts et les solutions alcalines qui endommageront l'aspect de surface du matériau.

10.5- Produits de décomposition dangereux

Le produit de la décomposition thermique peut contenir divers oxydes de carbone libérés.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxiques

Toxicité aiguë : Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible.

11.2- Abrasif et irritant

Lésion / irritation oculaires graves	Aucune donnée n'est disponible.
Abrasion/irritation de la peau	Aucune donnée n'est disponible.
Sensibilité de la peau	Aucune donnée n'est disponible.
Sensibilisation respiratoire	Aucune donnée n'est disponible.
Irritation des voies respiratoires	Aucune donnée n'est disponible.

11.3- Effets chroniques

Cancérogénicité : Non listé dans ACGIH, IARC ou NTP.

GRASSLINE

Date de Préparation : 15.08.2016
Révision : 0

Date de Révision :
MSDS No : GBF - 2167

11.4- Autres Effets Toxiques

Mutagénicité	Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée n'est disponible.
Épidémiologie	Aucune donnée n'est disponible.
Tératogénicité	Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité Spécifique Pour les Organes Cibles - Exposition Unique	Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité Spécifique Pour les Organes Cibles – Exposition Répétée	Aucune donnée n'est disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Aucune donnée n'est disponible

12.2- Permanence et décomposition

Aucune donnée n'est disponible

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible

12.4- Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible

12.5- Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible

12.6- Autres effets négatifs

Aucune donnée n'est disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Le produit est non dangereux et aucun processus spécial n'est requis pour son élimination. Ne se déverse pas dans les égouts. L'élimination dans le stockage doit être conforme aux règlements fédéraux, étatiques et locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Information Générale	Le produit n'est pas établi sous les listes BM ADR/RID, ADN, IMDG ve IATA.
14.2- Numéro UN	Non pertinent
14.3- Nom de transport de UN approprié	Non pertinent
14.4- Classe(s)de danger pour le transport	Non pertinent
14.5- Groupe d'emballage	Non pertinent
14.6- Dommages environnementaux	Non pertinent
14.7- Transport en vrac conformément annexe II MARPOL 73/78 et code IBC	Non pertinent

GRASSLINE

Date de Préparation : 15.08.2016
Révision : 0

Date de Révision :
MSDS No : GBF - 2167

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRE

15.1- Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Cette fiche de données de sécurité a été préparée/approuvée par un personnel expert accrédité et certifié conformément aux exigences du règlement sur les fiches de données de sécurité relatives aux substances et mélanges dangereux (13/12/2014-29204) et au règlement (CE) n° 1907/2006.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1- Fiche de Données de Sécurité est Préparé/ Édité / Publiée Par:

Date de Préparation : 15.08.2016
Préparé en Référence du Certificat : TSE GBF-1813

16.2- Abréviations

ADR : Convention Européen sur le Transport des Marchandises Dangereuses par Route
CAS No : Numéro d'enregistrement du service des substances chimiques
EC No : Numéro d'inventaire européen des substances chimiques
IATA : Association des Transports Aériens Internationaux
ICAO : Institution de l'Aviation Civile Internationale
IMDG : Règles Maritimes Internationales pour les Marchandises Dangereuses
SEA : Règlement sur la Classification, l'Étiquetage et l'Emballage des Produits Chimiques du 11.12.2013

16.3- Informations Complémentaires:

Cette fiche de données de sécurité a été préparée à partir des informations obtenues de l'entreprise propriétaire du produit. Les informations fournies dans ce document sont basées sur les meilleures informations disponibles. Ces informations s'appliquent uniquement à la substance/produit formulé spécifié.

Les informations fournies dans ce document ne constituent pas une garantie/caution pour les caractéristiques du produit et ne constituent pas un accord juridiquement contraignant/une relation juridique contractuelle. Ce document complète les documentations techniques, mais ne peut pas les remplacer. Les informations fournies sont assis sur notre connaissance de ce produit disponible au moment de la publication. Il a été fourni sur la base de la bonne foi.

SIGNATEKMA Boya ve Sinyalizasyon San. ve Tic. A.Ş. n'accepte aucune responsabilité sur le produit et pour les documents et informations fournis pour des matériaux similaires non produits ou fournis par elle-même.